



Ski-Doo®

2002

Guide du conducteur



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Mini Z

484 100 055

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans le présent *Guide du conducteur* et les avertissement sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris la possibilité de décès.

Le présent *Guide du conducteur* devrait demeurer dans le véhicule lors de la revente.

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



Aux États-Unis, les produits sont distribués par Bombardier Motor Corporation of America. Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc.

BOMBARDIER^{MC}
MINI Z^{MC}

Kleen-Flo* est une marque de commerce de Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages avant que vous preniez possession de votre motoneige. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué les commandes de la motoneige. Nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre motoneige, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation Mini Z de SKI-DOO*.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie que vous devez nous faire parvenir à des fins administratives.

AVIS AUX PARENTS

Revoir ce guide avec tous les utilisateurs de la motoneige.

Avant de permettre aux enfants de conduire la motoneige, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement de la motoneige, lisez attentivement le *Guide du conducteur*, accordez une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit et revoyez tous ces éléments avec les enfants avant de leur permettre de conduire la motoneige.

Il est important de surveiller en tout temps les enfants pour éviter les blessures graves. Il ne revient qu'à vous de décider de ne pas les surveiller si vous jugez qu'ils font preuve de suffisamment d'habileté, de force et de bon jugement pour utiliser de façon sécuritaire la motoneige.

Ne pas confier la motoneige à des enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans (ou le poids supérieur à 100 livres) ou qui ne possèdent pas la force, l'habileté ou le jugement nécessaires pour l'utiliser. Rappelez-vous toujours que votre approche sécuritaire influencera l'enfant. Inscrivez votre enfant à un programme de formation sur la sécurité en motoneige si un tel programme est offert dans votre localité.

LE PRÉSENT GUIDE DEVRAIT DEMEURER DANS LA MOTONEIGE LORS D'UNE REVENTE.

TABLE DES MATIÈRES

MESURES DE SÉCURITÉ	6
ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT	7
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2002	9
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2002	12
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO	15
<hr/>	
SECTION POUR LES ENFANTS	16
DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE	17
VÊTEMENTS	18
COMMANDES DE LA MOTONEIGE	19
1) Manette d'accélérateur	20
2) Manette de frein	20
3) Interrupteur d'allumage	21
4) Interrupteur du cordon coupe-circuit	22
5) Interrupteur d'arrêt du moteur	23
6) Poignée du démarreur à rappel	23
7) Bouton d'étrangleur	24
8) Attaches de capot	24
AVANT DE DÉMARRER	25
Accélérateur	25
Frein	26
Inspection visuelle	27
Chenille	28
COMMENT DÉMARRER	29
COMMENT ARRÊTER	33
ARRÊT D'URGENCE	34
PREMIÈRE RANDONNÉE	35

COMMENT CONDUIRE	36
Position assise.....	36
Position à genoux	37
Position debout	38
Passager	39
Individus devant la motoneige.....	40
SIGNAUX	41
Arrêt	41
Virage à gauche	42
Virage à droite	43
APRÈS L'UTILISATION.....	43
<hr/>	
SECTION POUR LES PARENTS	44
IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE	45
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	45
Emplacement du numéro de série du moteur	46
INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE.....	47
Garde-chaîne	47
Capot (au-dessus du repose-pied)	48
CARBURANT ET HUILE	49
Type de carburant recommandé	49
Type d'huile recommandée	51
Niveau d'huile à moteur	52
RODAGE	54
Moteur.....	54
Révision-10 heures.....	54
VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION	55
LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION	57
DÉMARRAGE	58
Démarrage manuel.....	58

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN	59
Nettoyage et protection du véhicule	60
Dépose et installation du garde-chaîne	61
Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement.....	61
Tension de la chaîne d'entraînement	63
État du frein	63
Réglage du frein.....	64
État de la suspension arrière.....	66
État des courroies d'arrêt de la suspension.....	66
État de la chenille	66
Tension et alignement de la chenille.....	66
Direction et mécanisme de suspension avant	71
Usure et état des skis et des lisses	71
Système d'échappement.....	71
Remplacement des ampoules	72
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	74
Remisage	74
Préparation présaisonnière	74
DIAGNOSTIC DES PANNES	75
FICHE TECHNIQUE	77
TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.....	78
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE.....	80

MESURES DE SÉCURITÉ

Le présent guide fait usage des symboles suivants:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave, incluant la possibilité de décès, si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une pièce, si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire qui complète une instruction.

AVERTISSEMENT

Cette motoneige est destinée aux enfants. Elle n'est pas conçue pour aller à une vitesse de plus de 13 km/h (8 MPH), pour transporter un ou des passagers ou des marchandises, pour remorquer un traîneau, un toboggan ou tout autre objet de même nature.

On ne devrait permettre aux enfants d'utiliser la motoneige qu'en présence ou sous la surveillance d'un adulte.

Apprendre aux enfants comment utiliser une motoneige et s'assurer qu'ils sont familiers avec les commandes de la motoneige, les endroits de promenade et les habitudes de conduite avant de leur permettre de conduire la motoneige.

L'utilisation de la motoneige ne devrait s'effectuer qu'à la lumière du jour et sur un terrain libre d'obstacles adéquatement recouvert de neige. S'assurer que les enfants n'utiliseront pas la motoneige sur des étendues d'eau gelée. Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrain, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs.

S'assurer qu'il n'y a pas de clôtures, de branches d'arbres ni d'autres obstacles à proximité.

Toujours s'assurer que les enfants revêtent les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Toujours garder la motoneige en bon état et bien l'entretenir. Respecter les recommandations du fabricant relativement à l'entretien et au remisage de la motoneige.

Ne pas modifier la motoneige, en changer ni en modifier les composants. Toujours s'assurer que le capot est fermé et que tous les protecteurs sont en place.

ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT

Les normes de sécurité ont été établies par le *Snowmobile Safety and Certification Committee* (S.S.C.C.) dont Bombardier fait partie. On peut facilement constater si la motoneige est conforme à ces normes en repérant l'étiquette de certification apposée sur la partie verticale droite de la motoneige.

Cette étiquette démontre que des essais ont été effectués par un laboratoire indépendant afin de déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité. Les étiquettes intitulées AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. S'assurer que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que le conducteur suit leurs indications à la lettre.



Toujours se conformer aux avertissements suivants:

Éviter que les enfants ne fassent le plein ou qu'ils ne tentent de réparer ou d'entretenir la motoneige.

Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrains, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et états.

Vérifier si l'accélérateur fonctionne librement avant de démarrer le moteur.

Pour arrêter le moteur, actionner l'interrupteur d'arrêt du moteur, tirer sur le cordon coupe-circuit, ou couper le contact avec la clé.

Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque le garde-chaîne n'est pas en place. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la chaîne d'entraînement n'est pas installée. Faire fonctionner un moteur sans charge peut être dangereux.

Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque la chenille n'est pas en contact avec le sol ni lorsque le capot est ouvert ou enlevé.

Toujours maintenir la motoneige en parfait état.

Ne pas lubrifier les câbles d'accélérateur et/ou de frein, ni leur gaine.

N'effectuer que les démarches décrites dans ce guide. À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté et froid avant d'effectuer toute opération de lubrification et d'entretien.

Cette motoneige est monoplace; seul le conducteur peut y monter.

Le moteur et les composants installés sur ce modèle particulier ne devraient pas être utilisés sur d'autres types d'équipement.

Cette motoneige comporte des pièces dont les dimensions sont calculées en unités métriques. La plupart des attaches sont conformes au système métrique et ne doivent pas être remplacées par des attaches aux mesures impériales ou vice versa.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2002

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («**BOMBARDIER**») garantit ses motoneiges SKI-DOO 2002 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige SKI-DOO 2002 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

- a. DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante, ou;
- b. DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges SKI-DOO 2002 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits SKI-DOO dans le pays où la vente a été conclue («**le concessionnaire BOMBARDIER**»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué au et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Les dommages causés par l'ajout de crampons ou clous aux chenilles.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a. L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b. BOMBARDIER ou un concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
CENTRE D'ASSISTANCE
À LA CLIENTÈLE SKI-DOO®
VALCOURT (QUÉBEC) J0E 2L0
Tél.: (819) 566-3366



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

© 2000 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2002

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») garantit ses motoneiges SKI-DOO 2002 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige SKI-DOO 2002 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

- DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante, ou;
- DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges SKI-DOO 2002 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits SKI-DOO dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué au et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les incon vénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Les dommages causés par l'ajout de crampons ou clous aux chenilles.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a. L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER ou avec un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b. BOMBARDIER ou un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b. Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec le service d'entretien du distributeur.



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

© 2000 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc.

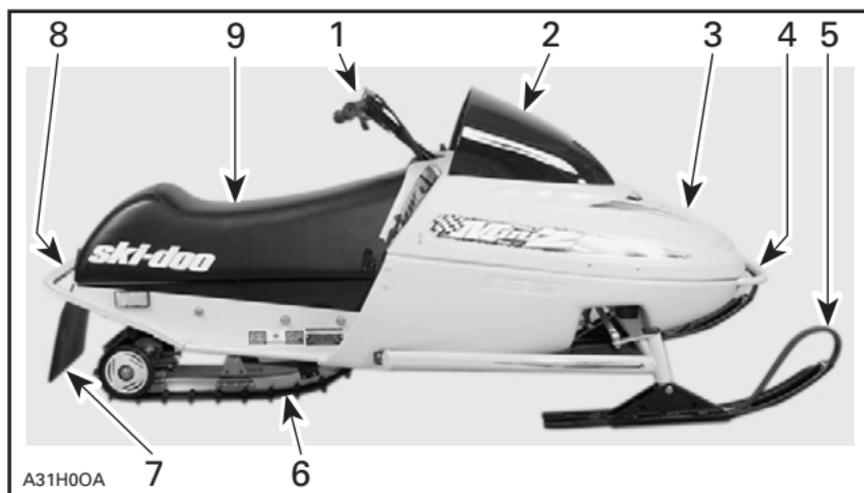
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO

Au Canada et aux États-Unis

Pour connaître le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO le plus près de chez soi, composer le 1-800-375-4366.

SECTION POUR LES ENFANTS

DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE

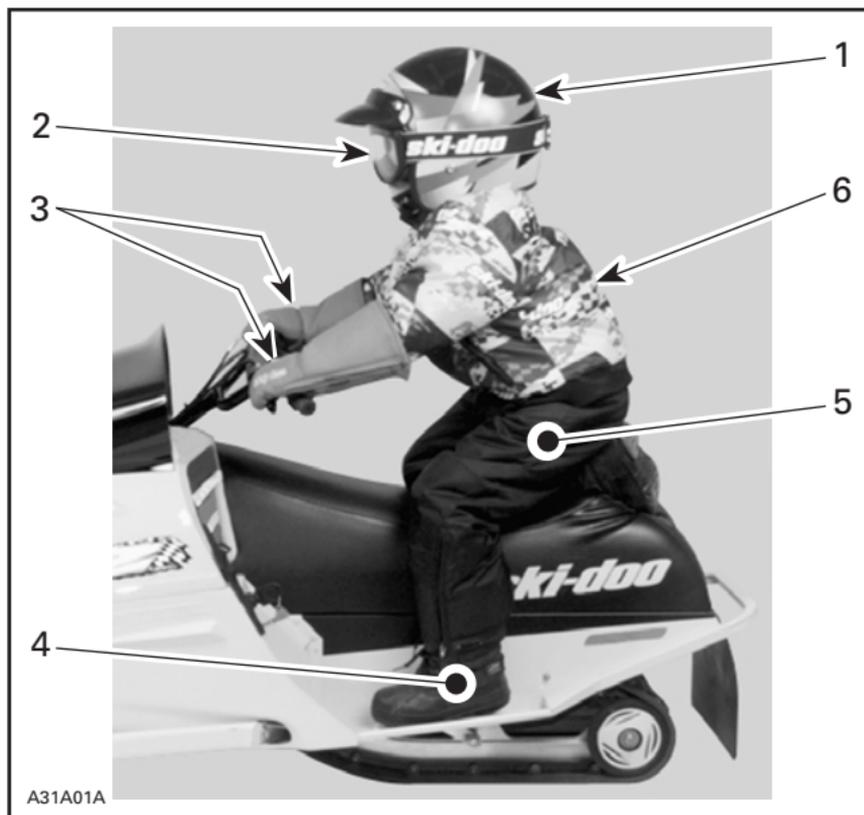


1. Guidon
2. Pare-brise
3. Capot
4. Pare-chocs avant
5. Skis
6. Chenille
7. Garde-neige
8. Pare-chocs arrière
9. Siège

VÊTEMENTS

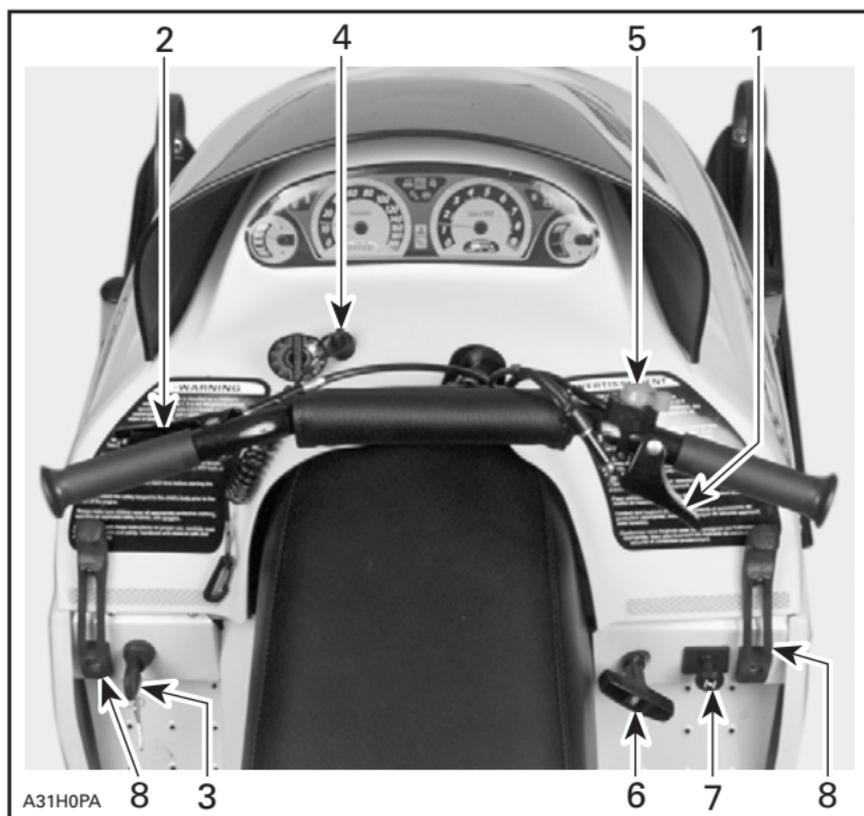
Toujours porter les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Le ou les utilisateurs de la motoneige devraient être vêtus adéquatement. Ne pas porter de vêtements amples qui pourraient s'enchevêtrer dans les pièces mobiles ou s'accrocher à des branches d'arbre.



1. Casque de sécurité
2. Lunettes
3. Mitaines
4. Bottes isothermes
5. Pantalon isotherme
6. Manteau

COMMANDES DE LA MOTONEIGE



- A31H0PA
1. Manette d'accélérateur
 2. Manette de frein
 3. Interrupteur d'allumage
 4. Interrupteur du cordon coupe-circuit
 5. Interrupteur d'arrêt du moteur
 6. Poignée du démarreur à rappel
 7. Bouton d'étrangleur
 8. Attaches de capot

1) Manette d'accélérateur

Pour faire accélérer la motoneige, presser la manette avec le pouce. Pour ralentir, relâcher la manette.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée.

2) Manette de frein

Pour faire ralentir et arrêter la motoneige, presser la manette de frein vers le guidon. La manette d'accélérateur devrait aussi être relâchée afin d'arrêter complètement la motoneige.

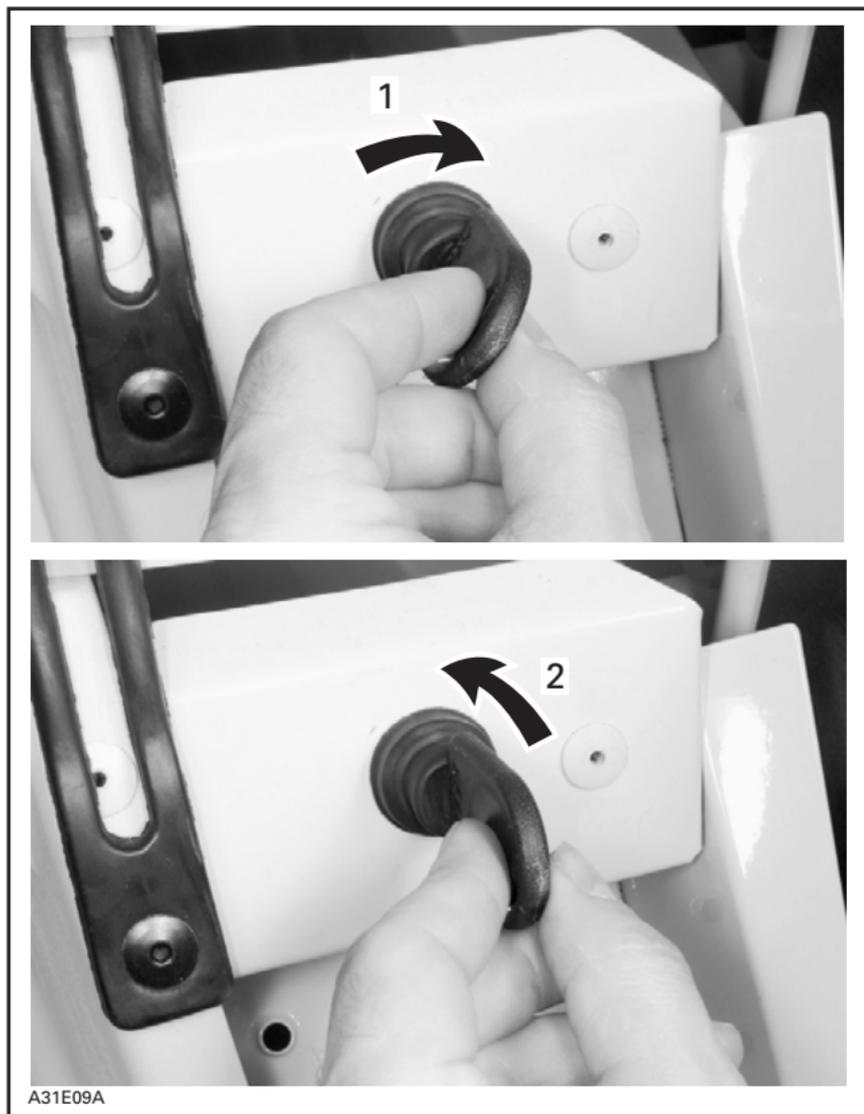
ATTENTION: Ne pas actionner la manette d'accélérateur et celle de frein en même temps.

3) Interrupteur d'allumage

Les feux s'allument automatiquement lorsque le moteur tourne.

Démarrage manuel

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions. Pour démarrer le moteur, tourner la clé à la position «ON», puis procéder tel qu'indiqué à la rubrique DÉMARRAGE. Pour l'arrêter, tourner la clé à la position «OFF».



A31E09A

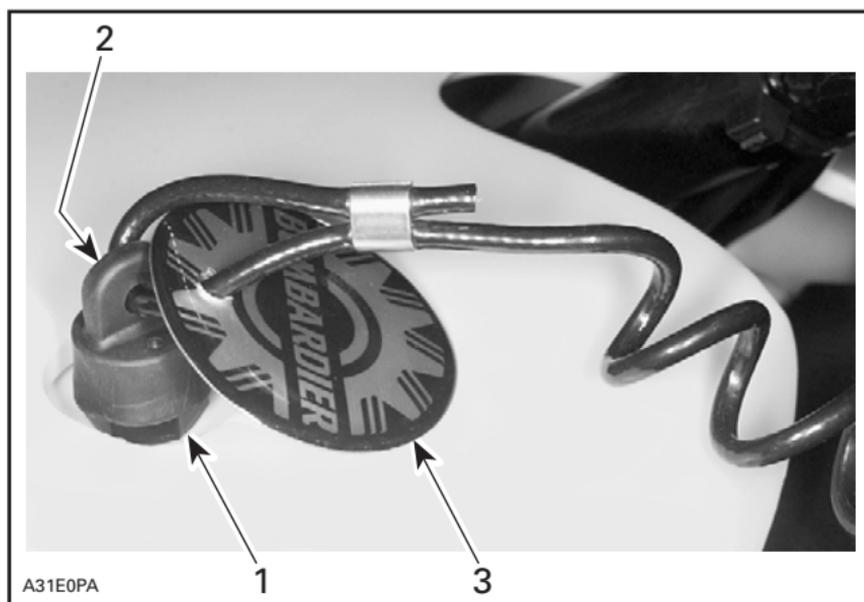
1. Clé à la position «ON»
2. Clé à la position «OFF»

4) Interrupteur du cordon coupe-circuit

Lorsque le cordon coupe-circuit est retiré de son interrupteur, le moteur s'arrête, empêchant ainsi la motoneige de continuer si un problème survient au niveau de l'accélérateur ou si le conducteur tombe de la motoneige pendant la randonnée. Toujours attacher le cordon coupe-circuit à ses vêtements et à l'interrupteur avant de démarrer le moteur. Le laisser attaché pendant la randonnée.

AVERTISSEMENT

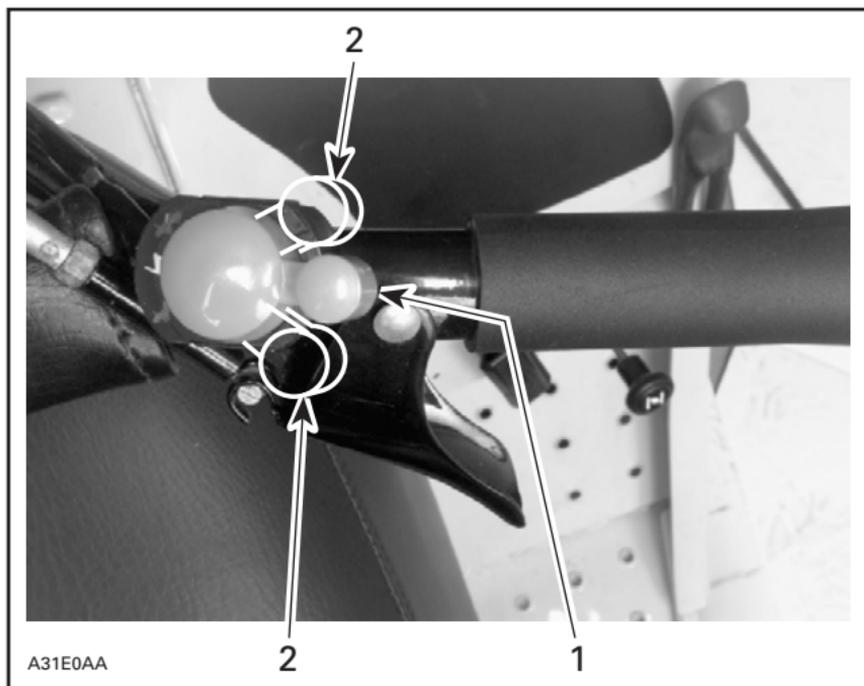
Ne pas enlever le disque du cordon coupe-circuit. Ce dispositif de sécurité débranchera le capuchon du cordon si le capot est soulevé et arrêtera automatiquement le moteur.



1. Interrupteur du cordon coupe-circuit
2. Capuchon du cordon coupe-circuit
3. Ne pas enlever ce disque

5) Interrupteur d'arrêt du moteur

Il s'agit d'un interrupteur à trois positions placé sur la poignée droite du guidon. Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, mettre le bouton à la position «OFF» avant ou arrière, et appliquer simultanément le frein. Pour redémarrer le moteur, le bouton doit être centré en position «ON».



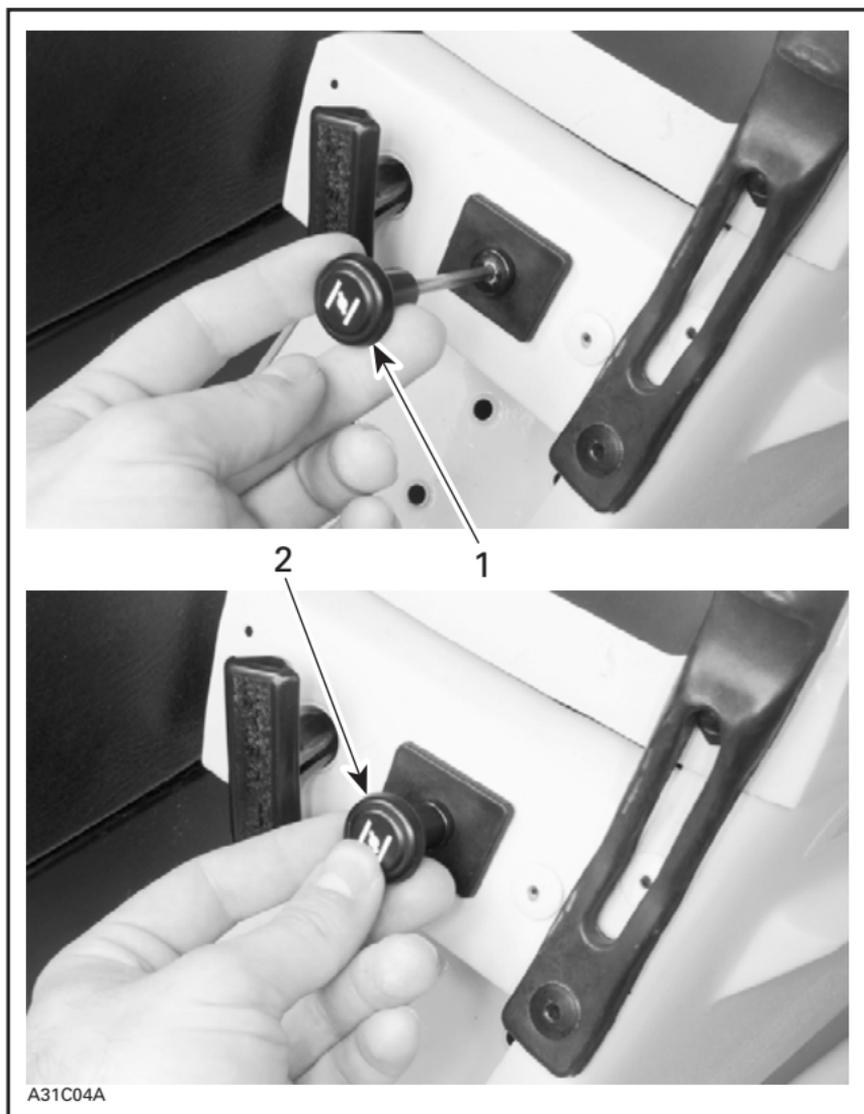
1. Position «ON»
2. Position «OFF»

6) Poignée du démarreur à rappel

Ce dispositif à rembobinage automatique est situé du côté droit de la motoneige. Pour démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce qu'une résistance se fasse sentir; ensuite, tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

7) Bouton d'étrangleur

Ce bouton à plusieurs positions facilite le démarrage à froid.



1. Démarrage à froid
2. Démarrage à chaud

8) Attaches de capot

Ils servent à fixer le capot à ses dispositifs d'ancrage.

AVANT DE DÉMARRER

S'assurer d'inspecter la motoneige avec ses parents ou un adulte avant de la mettre en marche. Consulter la rubrique VÉRIFICATION AVANT LE DÉMARRAGE.

Accélérateur

Actionner la manette à 2 ou 3 reprises avant de faire tourner le moteur. La manette doit revenir à sa position initiale dès qu'elle est relâchée.

AVERTISSEMENT

La manette d'accélérateur doit bouger facilement et en douceur. Elle doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.



A31C09A

POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHÉ

Frein

Procéder de la même façon pour vérifier la manette de frein.



POSITION DE LA MANETTE DE FREIN AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHE

Inspection visuelle

S'assurer que le capot est retenu par ses attaches et enlever toute accumulation de neige et de glace au niveau des feux, du pare-brise et des marchepieds.



VUE DU CÔTÉ GAUCHE — POSITION DE L'ATTACHE DE CAPOT

Chenille

S'assurer que la chenille n'est pas gelée au sol. Afin de s'en assurer, soulever l'arrière de la motoneige ou demander à un adulte de le faire.



SOULÈVEMENT DE L'ARRIÈRE DU VÉHICULE

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

COMMENT DÉMARRER

Ne jamais tenter de démarrer le moteur à moins que la manette d'accélérateur ne revienne à sa position initiale ou à sa position de ralenti. Vérifier le tout **avant** de procéder au démarrage. Ne pas toucher à la manette d'accélérateur pendant le démarrage.

Enfiler le casque de sécurité et relier le cordon coupe-circuit à ses vêtements.



RELIER LE CORDON COUPE-CIRCUIT À SES VÊTEMENTS

Brancher le cordon coupe-circuit à l'interrupteur de la motoneige.



BRANCHER LE CORDON COUPE-CIRCUIT

Tourner la clé de contact à la position «ON».



CLÉ DE CONTACT À LA POSITION «ON»

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position centrale tel qu'indiqué sur la photo suivante.



A31E02A

INTERRUPTEUR D'ARRÊT DU MOTEUR À LA POSITION CENTRALE

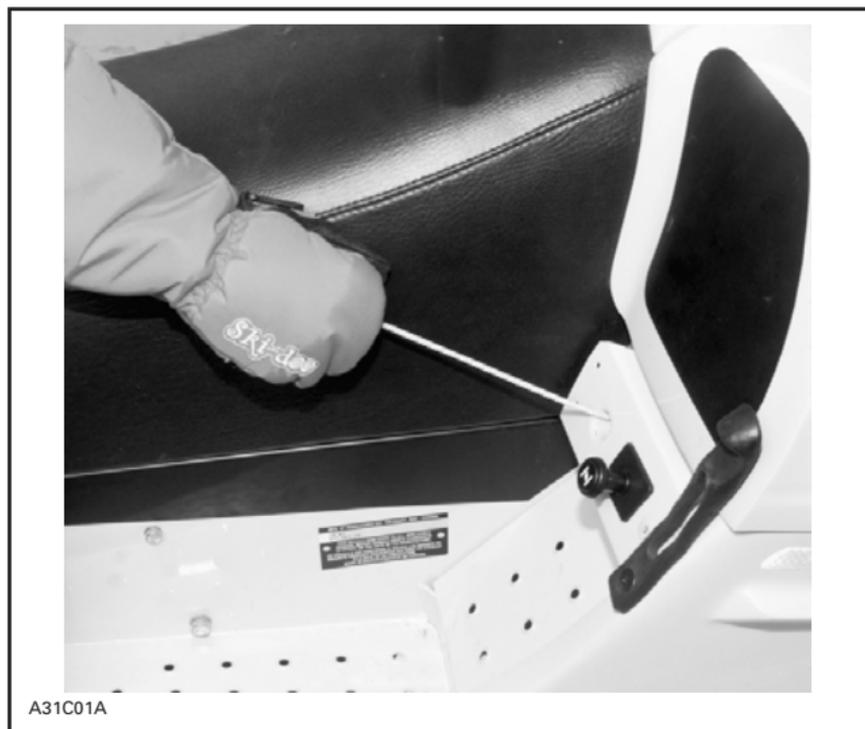
Si le moteur est froid, actionner l'étrangleur.



A31C0EA

SI LE MOTEUR EST FROID, ACTIONNER L'ÉTRANGLEUR

Tirer la poignée du démarreur pour mettre le moteur en marche.



A31C01A

TIRER LA POIGNÉE DU DÉMARREUR

Laisser se réchauffer le moteur, puis déclencher l'étrangleur avant de rouler à plein régime.

Pendant que le moteur se réchauffe, vérifier si le phare et le feu arrière fonctionnent. Ensuite, placer l'interrupteur d'arrêt du moteur au bout dans les deux sens pour s'assurer qu'il est en mesure d'arrêter le moteur. Avant de remettre la motoneige en marche, revérifier l'accélérateur et s'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige. Le moteur peut maintenant être redémarré.

COMMENT ARRÊTER

Avant d'utiliser la motoneige, il est important de savoir comment l'arrêter.

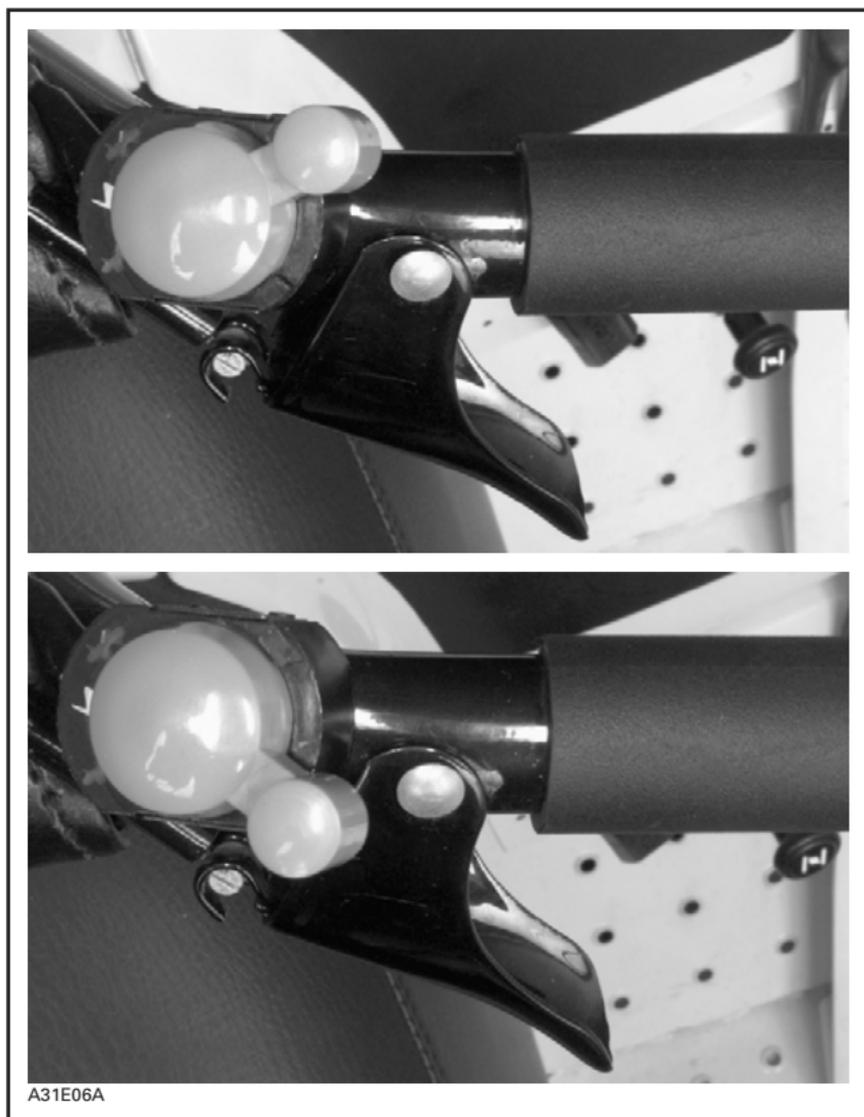
Relâcher la manette d'accélérateur et actionner graduellement la manette de frein fixée à la poignée gauche du guidon; ensuite, tourner la clé de contact à la position «OFF».



TOURNER LA CLÉ DE CONTACT POUR ARRÊTER LE MOTEUR

ARRÊT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, il est possible d'arrêter la motoneige en tournant l'interrupteur d'arrêt du moteur situé près de la manette d'accélérateur et en appliquant le frein.



LES DEUX À LA POSITION «OFF» POUR EFFECTUER UN ARRÊT D'URGENCE

Se rappeler qu'une motoneige ne s'arrête pas instantanément. Le freinage s'effectue différemment si l'on circule sur la glace, sur la neige durcie ou en neige profonde. La motoneige peut déraiser si la chenille bloque lors d'un freinage intensif.

PREMIÈRE RANDONNÉE

Sous la surveillance d'un adulte, sélectionner une vaste étendue de neige ne présentant aucun danger.

Enfoncer la manette d'accélérateur tout en tenant bien le guidon.



POUR ACCÉLÉRER

S'exercer à conduire en faisant appel à la manette de frein pour freiner et ensuite à la manette d'accélérateur pour accélérer.



POUR FREINER

Se déplacer lentement en évitant les obstacles.

COMMENT CONDUIRE

La position de conduite et le transfert de poids constituent les deux principes de base pour manier une motoneige.

Voici les trois positions de conduite qu'il est possible d'adopter: position assise, à genoux ou debout.

Position assise



LES PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS, FLEXIBILITÉ AU NIVEAU DES GENOUX ET DES HANCHES



POSITION INCORRECTE

Position à genoux



UN PIED SUR LE MARCHEPIED ET LE GENOU OPPOSÉ SUR LE SIÈGE

Position debout



LES DEUX PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS ET LES GENOUX FLÉCHIS

AVERTISSEMENT

Faire attention aux branches qui peuvent se trouver au-dessus de la tête ou à tout autre obstacle.

Passager

Cette motoneige est conçue pour une seule personne. Elle ne peut prendre aucun passager.



À NE PAS FAIRE

Individus devant la motoneige

S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.



À NE PAS FAIRE

SIGNAUX

AVERTISSEMENT

Toujours faire attention aux autres motoneiges devant ou près de soi. Toujours se diriger ou arrêter loin des autres.

Lorsqu'on doit arrêter, lever la main verticalement au-dessus de la tête. Pour tourner à gauche, étendre son bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendre le bras gauche et lever la main de façon à ce que le coude soit replié à angle droit.

Arrêt



A31H05A

POUR INDIQUER UN ARRÊT

Virage à gauche



A31H06A

POUR INDIQUER UN VIRAGE À GAUCHE

Virage à droite



A31H07A

POUR INDIQUER UN VIRAGE À DROITE

APRÈS L'UTILISATION

Au retour de la randonnée, arrêter le moteur et retirer le cordon coupe-circuit. Parler à ses parents ou au propriétaire de la motoneige de la randonnée.

Toujours se rappeler de conduire la motoneige prudemment.

SECTION POUR LES PARENTS

IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE

Les principaux composants de la motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il peut parfois s'avérer nécessaire de produire ces numéros. Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO requiert ces numéros dans le but de bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier Inc. ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de la motoneige et de les transmettre à sa compagnie d'assurance.

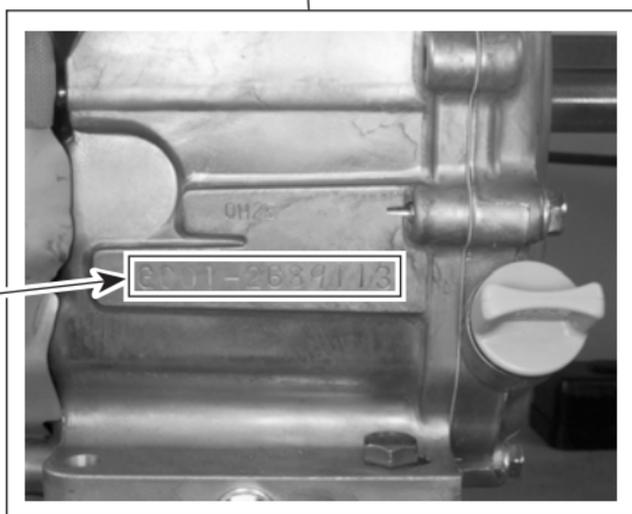
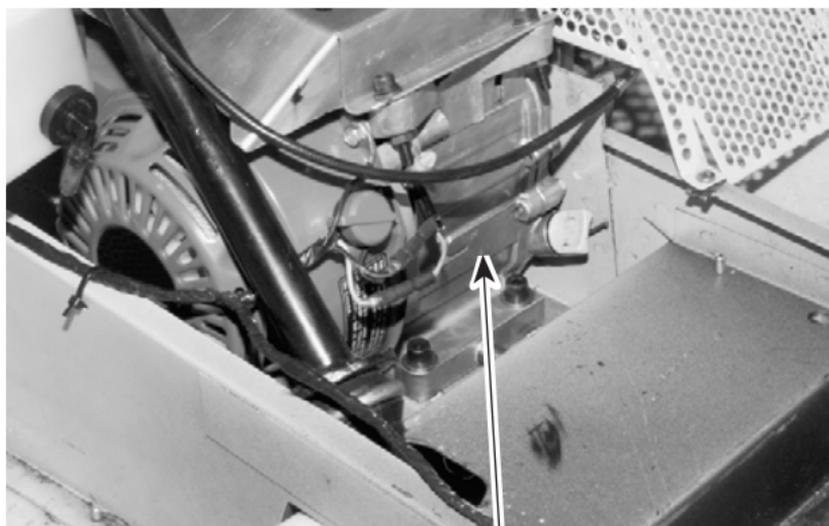
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. Numéro d'identification du véhicule

Emplacement du numéro de série du moteur



1

A31H0RA

1. Numéro de série du moteur

INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE

Prière de lire soigneusement les instructions suivantes avant de faire fonctionner la motoneige.

Garde-chaîne



Capot (au-dessus du repose-pied)

▲ WARNING

This snowmobile is classified as a children's snowmobile, group 1. It is not designed to exceed speeds of eight (8) m/hr (12.9 Km/hr), nor to carry passenger(s), cargo, pull a sleigh, toboggan or any object of similar nature.

Children should only be allowed to use the snowmobile in the presence or under the supervision of an adult. It is recommended that children using this snowmobile be not less than six (6) years of age.

Use of snowmobile should be limited to daylight operation, in areas clear of obstacles, on adequate snow covered terrain, and not on frozen bodies of water, snowmobile or ATV trails or near streets or roadways.

Test the throttle lever operation each time before starting the engine.

Securely attach the safety lanyard to the child's body prior to the start of the engine.

Always make sure children wear all appropriate protective clothing, including an approved safety helmet, with goggles.

Always comply with these instructions on proper use, carefully read the operator's guide and safety handbook and observe safe and responsible riding.

516 001 218

▲ AVERTISSEMENT

Cette motoneige est classifiée comme une motoneige pour enfant, groupe 1. Elle n'est pas conçue pour excéder des vitesses de plus de 12.9 Km/hr (8 m/hr), ni pour transporter des passager(s), des charges, tirer un traîneau, toboggan ou appareils de nature similaire.

L'utilisation de la motoneige par un enfant ne peut se faire qu'en présence ou sous la supervision d'adultes. Il est recommandé qu'aucun enfant de moins de six (6) ans n'utilise cette motoneige.

La motoneige devrait être utilisée seulement que le jour, dans des zones libres d'obstacles, sur une surface adéquatement enneigée, et non sur des surfaces d'eau gelées, pistes de motoneiges ou de VTT, ni près des routes ou chemins.

Avant de démarrer le moteur, assurez-vous que la manette d'accélérateur fonctionne librement.

Fixez adéquatement le cordon de sécurité à l'enfant avant de mettre en marche le moteur.

L'enfant doit toujours porter les vêtements et accessoires de protection appropriés, incluant un casque de sécurité approuvé, avec lunettes.

Conformez-vous toujours avec ces consignes sur l'utilisation appropriée, lisez attentivement les guides du conducteur et de sécurité et conduisez prudemment.

516 001 217

CARBURANT ET HUILE

Type de carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, offerte dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant moins de 10% d'alcool éthylique ou 5% d'alcool méthylique. L'essence doit avoir un indice d'octane (R+M)/2 de 86 ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane à la pompe correspond à (R + M)/2.

Antigel dans le système d'alimentation

Lorsqu'on utilise du carburant oxygéné, il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'antigel de conduit de carburant ou des agents absorbants d'eau et il ne faut pas en ajouter.

Lorsqu'on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit de carburant à base d'alcool isopropylique, et ce, dans une proportion de 150 mL (5 oz É.-U.) d'antigel pour 40 litres (10-1/2 gal. É.-U.) de carburant.

On évitera ainsi que le ou les carburateurs ne gèlent, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que la consommation de carburant soit élevée ou que le moteur soit fortement endommagé.

REMARQUE: Ne se servir que d'antigel de conduit de carburant ne contenant **aucun alcool méthylique**, tel l'antigel Kleen-Flo* ou l'équivalent.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps. L'huile ne doit être ajoutée qu'à la base du moteur seulement.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction de la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir complètement le réservoir si la motoneige doit être remise dans un endroit chaud. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et pourrait déborder. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours essuyer le carburant ou l'huile sur la motoneige.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.



A31A02A

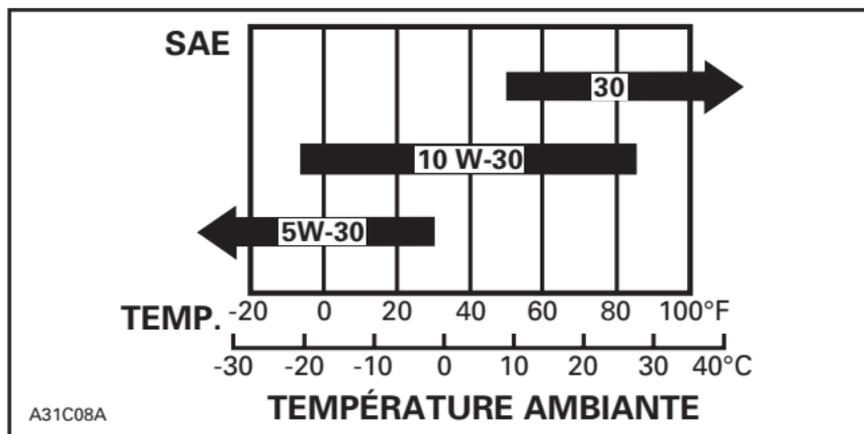
À NE PAS FAIRE

Type d'huile recommandée

S'assurer que l'huile atteint toujours le haut du goulot. Utiliser de l'huile pour moteurs à 4 temps conforme ou supérieure à la classification SF ou SG de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile pour s'assurer qu'on y retrouve l'inscription SF ou SG.

On recommande d'utiliser l'huile SAE 5W-30 pour un usage général, peu importe la température.

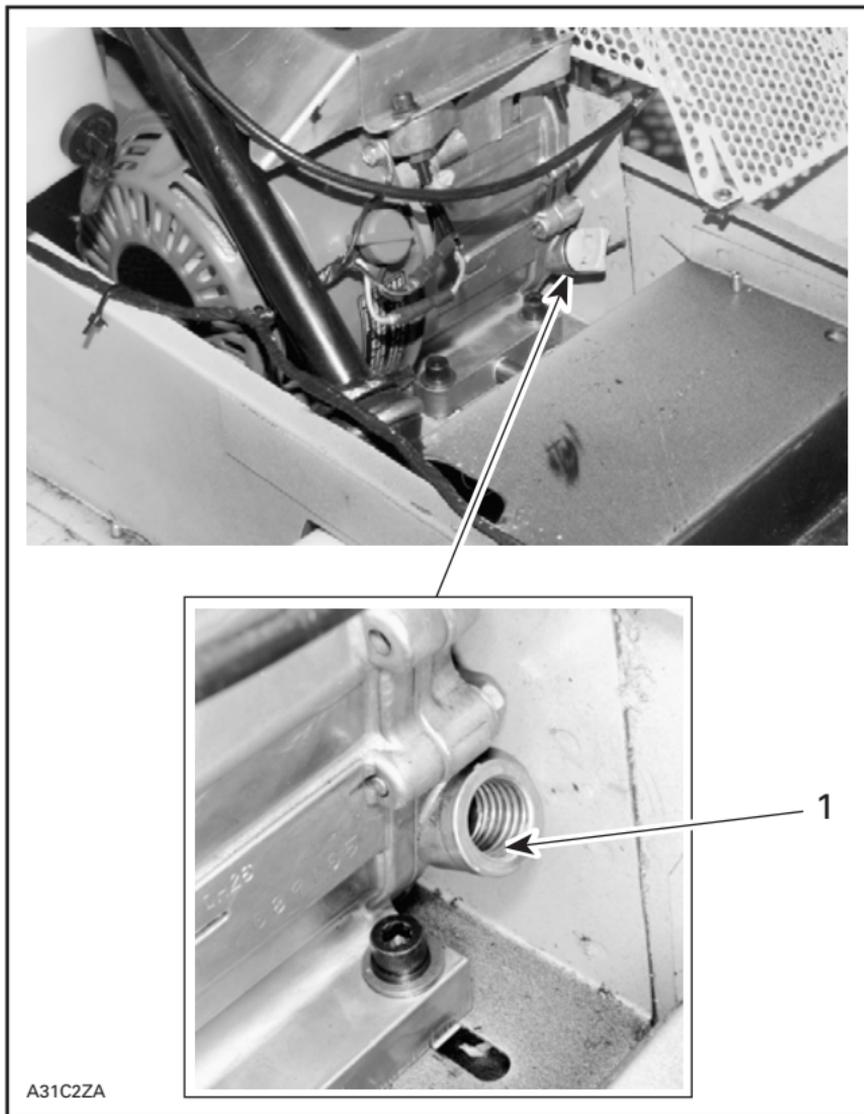
On peut utiliser les autres viscosités présentées dans le tableau lorsque la température moyenne dans sa région est conforme à la plage prescrite.



Niveau d'huile à moteur

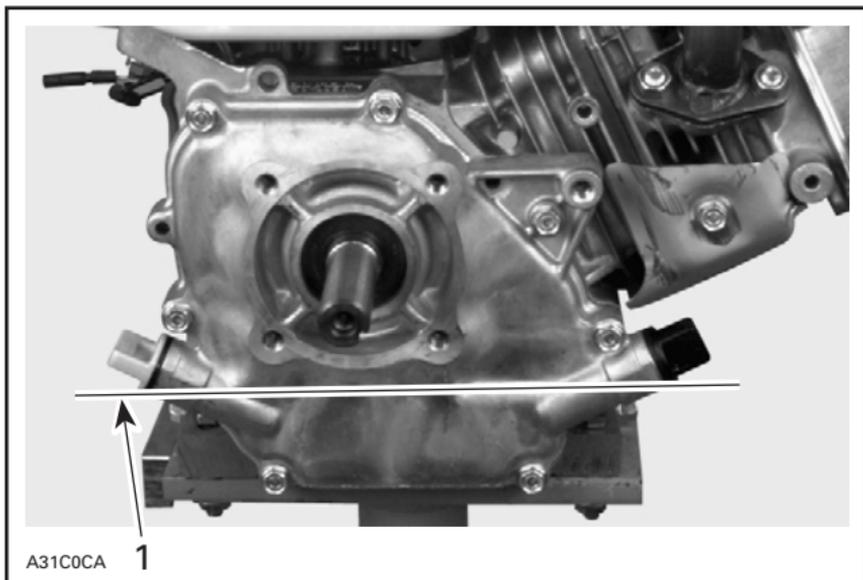
REMARQUE: Cette opération ne doit être effectuée que par un adulte.

Alors que la motoneige est de niveau, vérifier le niveau d'huile en retirant la jauge à la base du moteur. Le niveau d'huile doit rejoindre le haut du goulot de remplissage. Si ce n'est pas le cas, ajouter de l'huile SAE 5W-30 recommandée pour un usage général.



VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE

1. Haut du goulot de remplissage



1. Niveau d'huile adéquat

AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau d'huile et remplir à chaque plein de carburant. Ne pas trop remplir. Essuyer l'huile répandue.

RODAGE

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser la motoneige à plein régime.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. De brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.

ATTENTION: De longues accélérations vigoureuses, des vitesses de croisière prolongées et une surchauffe du moteur sont néfastes pendant la période de rodage.

Toujours enlever et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Révision-10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous recommandons de faire réviser la motoneige par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO, soit après les 10 premières heures d'utilisation, soit 30 jours après l'achat. Par la même occasion, il sera possible de discuter de toutes les questions auxquelles on ne trouve pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

S'assurer que les skis, la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'elle est relâchée. Se référer à la section intitulée **Réglage du frein**.
- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien.

AVERTISSEMENT

La manette d'accélérateur doit bouger facilement et en douceur. Elle doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.

- Nettoyer puis vérifier le fonctionnement du commutateur d'éclairage, du feu arrière et des interrupteurs d'arrêt du moteur et du cordon coupe-circuit.
- S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier si le mouvement des skis correspond au mouvement du guidon. Il ne doit y avoir aucun jeu excessif au niveau de la timonerie de direction ou de la fixation des skis. Enlever la neige et la glace accumulées sous le capot.
- Vérifier le niveau de carburant et d'huile à injection et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein au besoin (**seul un adulte doit effectuer cette opération**) et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO en cas de fuite.
- Vérifier s'il y a une usure excessive de la chaîne d'entraînement. Faire réparer la motoneige.

- S'assurer que le capot est retenu par ses attaches et enlever toute accumulation de neige et de glace au niveau des feux, du pare-brise et des marchepieds.
- Vérifier les prévisions météorologiques et s'habiller en conséquence!
- S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.
- S'assurer que la soupape de coupure de carburant est en position d'ouverture totale. Cette soupape est située au niveau du carburateur, dans le compartiment-moteur.

LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

ÉLÉMENT	VÉRIFICATION	✓
Chenille et roues de support	Liberté de mouvement.	
Manette de frein	Fonctionnement adéquat.	
Manette d'accélérateur	Fonctionnement adéquat.	
Interrupteurs et feux	Fonctionnement adéquat. Le cordon coupe-circuit doit être fixé aux vêtements du conducteur.	
Skis et direction	Liberté de mouvement et fonctionnement adéquat.	
Carburant et huile	Niveaux adéquats et absence de fuites.	
Soupape de coupure de carburant	Ouverture maximale.	
Chaîne d'entraînement	Bon état.	
Proximité de la motoneige	Rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.	
Attaches de capot	Bien fixées.	
Vêtements	Se vêtir chaudement selon les prévisions météorologiques.	

DÉMARRAGE

- Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «ON».
- S'assurer que le capuchon coupe-circuit est en place et que le cordon est attaché aux vêtements de l'enfant.
- S'assurer que le disque du cordon coupe-circuit est en place et en bon état. Ce disque débranchera le cordon et arrêtera le moteur si des enfants tentent d'ouvrir le capot alors que le moteur est en marche. Se référer à la section intitulée **Interrupteur du cordon coupe-circuit**.
- Placer le bouton d'étrangleur à la position «ON» ou «OFF», selon la température. Se référer à la section intitulée **Bouton d'étrangleur**.

Démarrage manuel

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position «ON».

Démarrer le moteur en tirant fermement sur la poignée du démarreur.



AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.



AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

REMARQUE: L'entretien doit être effectué par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO et doit se faire conformément à ces directives et aux indications du TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

Ne pas laisser les enfants soulever le capot pour tenter d'effectuer une réparation ou l'entretien.



À NE PAS FAIRE

AVERTISSEMENT

Le moteur et ses composants peuvent être chauds.

AVERTISSEMENT

Il est recommandé de faire appel à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour l'entretien périodique des composants ou systèmes non traités dans le présent guide. À moins d'indication contraire, le moteur doit être froid et arrêté. Le capuchon du cordon coupe-circuit doit être retiré lors de toute opération d'entretien.

Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

ATTENTION: Il est nécessaire d'utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot, afin d'éviter d'endommager davantage les surfaces à nettoyer.

Pour nettoyer tout le véhicule, y compris la coque et les pièces métalliques, utiliser le Nettoyeur Bombardier (N/P 293 110 001 (bombe aérosol de 400 g)) et (N/P 293 110 002 (4 L)) ou l'équivalent.

ATTENTION: Ne pas utiliser de Nettoyeur Bombardier sur les autocollants ni sur le vinyle.

Pour les pièces en vinyle ou en plastique, utiliser le Nettoyeur de vinyle et de plastique (N/P 413 711 200 (6 x 1 L)) ou l'équivalent.

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ensemble de produits éliminateurs d'égratignures BOMBARDIER (N/P 861 774 800) ou l'équivalent.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, effectuer les retouches nécessaires. Vaporiser du BOMBARDIER LUBE (N/P 293 600 016) ou l'équivalent sur toutes les pièces métalliques.

Cirer le capot et la partie peinte du châssis pour obtenir une meilleure protection.

REMARQUE: Ne cirer que les parties lustrées. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage de façon à le protéger de la poussière.

ATTENTION: Le véhicule doit être remisé dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons ultra-violet du soleil ou la saleté.

Soulever l'arrière du véhicule afin que la chenille ne touche pas le sol. Installer un support à motoneige mécanique.

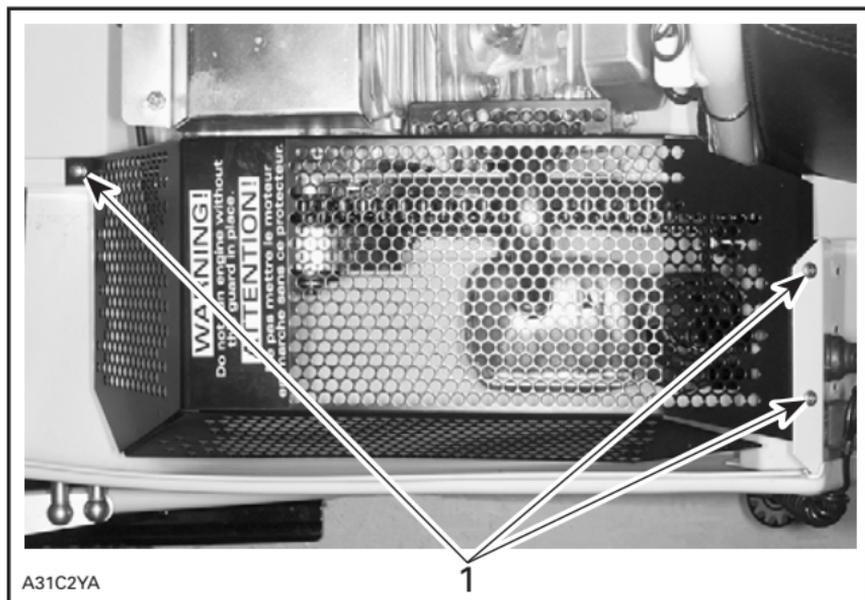
REMARQUE: Ne pas relâcher la tension de la chenille.

Dépose et installation du garde-chaîne

Basculer le capot. Enlever les vis de fixation du garde-chaîne pour ensuite soulever le garde-chaîne.

AVERTISSEMENT

Avant d'enlever le garde-chaîne, s'assurer que le moteur n'est pas en marche.



GARDE-CHAÎNE

1. Vis de fixation

Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement

Lubrification de l'axe d'embrayage

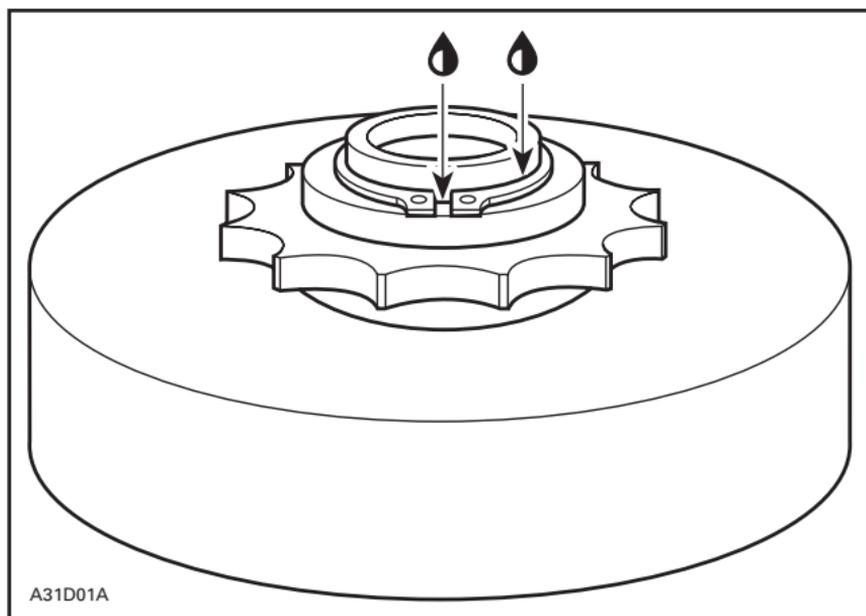
Enlever le garde-chaîne.

Trouver le maillon de raccord et séparer la chaîne. Enlever la chaîne du pignon d'embrayage.

REMARQUE: Ne pas enlever la chaîne du pignon mené, puisqu'il pourrait être difficile de la remettre en place.

Enlever la vis de fixation d'embrayage et retirer l'embrayage.

Placer l'embrayage sur un établi, et verser quelques gouttes d'huile dans le manchon d'embrayage, tel qu'illustré ci-dessous.



LUBRIFICATION DE L'EMBRAYAGE

Remettre l'embrayage en place. Serrer la vis de fixation à 23 N•m (17 lbf•pi).

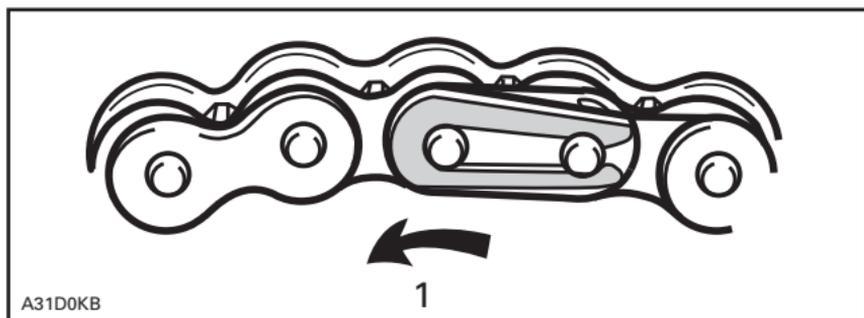
Joindre les extrémités de la chaîne à l'aide du maillon de raccord.

Fixer solidement le maillon de raccord au moyen du maillon extérieur et du circlip.

Installer le circlip de façon que l'extrémité ouverte soit située du côté opposé au sens de rotation de la chaîne d'entraînement. Voir l'illustration ci-dessous.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le maillon de raccords, le maillon extérieur et le circlip sont en bon état. Vérifier que le circlip est solidement fixé.



TYPIQUE

1. Sens de rotation

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne étant bien installée sur les deux pignons, vaporiser sur celle-ci de l'huile à chaîne en aérosol.

ATTENTION: Toujours lubrifier la chaîne d'entraînement légèrement en évitant que l'huile ne vienne en contact avec les plaquettes de frein.

Tension de la chaîne d'entraînement

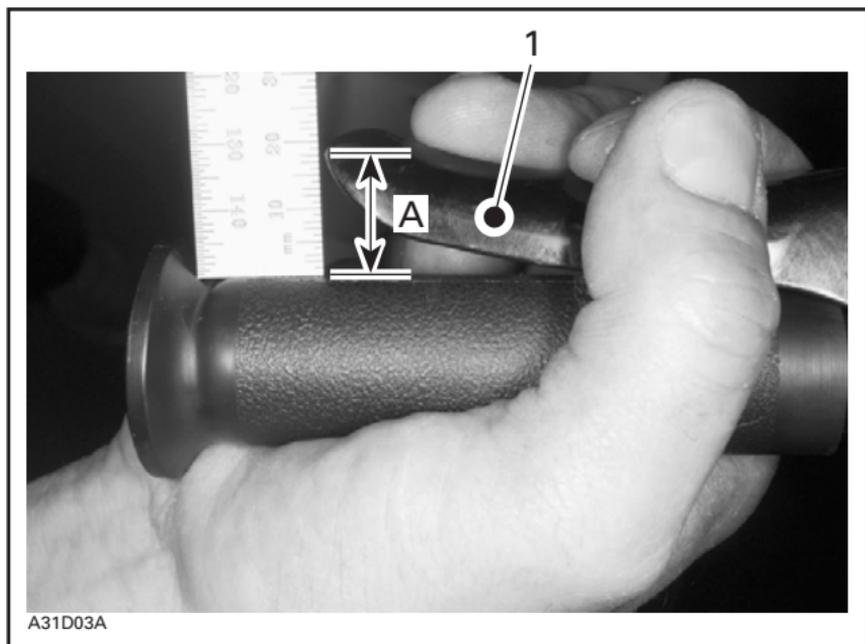
La motoneige est munie d'un tendeur automatique. S'assurer que le ressort du tendeur est en bon état.

État du frein

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bon état de fonctionnement. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

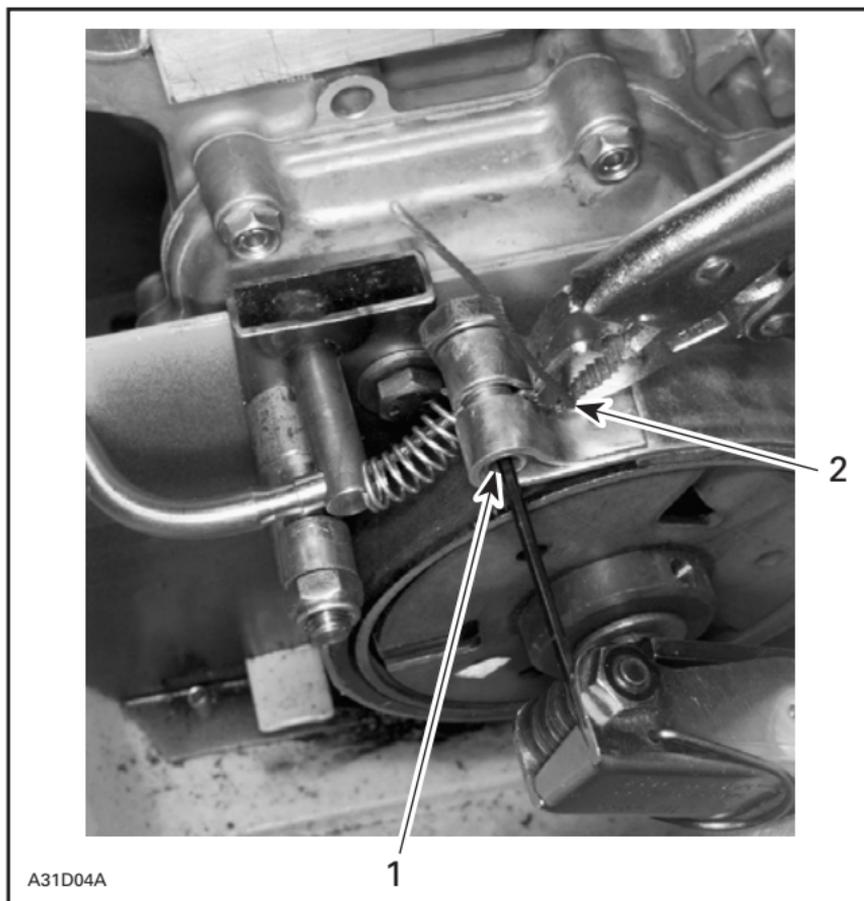
Réglage du frein

Appliquer le frein au maximum au moyen de la manette de frein. Ajuster le frein si la manette de frein ne se situe pas entre 15 et 20 mm (19/32 et 25/32 po) du guidon.



- 1. Manette de frein
- A. 15 à 20 mm (19/32 à 25/32 po)

Pour ajuster le frein, desserrer la vis Allen et tirer ensuite sur le câble de frein.



1. Desserrer la vis Allen
2. Tirer sur le câble de frein avec des pinces

Resserrer la vis Allen.

AVERTISSEMENT

S'assurer de toujours réinstaller le garde-chaîne. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque le capot est ouvert ou que le garde-chaîne est enlevé. Si les pignons ne sont pas entretenus, modifiés ou réglés comme il se doit, il se pourrait que le rendement ou la durée de vie soit affecté. Toujours obtenir l'avis d'un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO avant de faire faire l'entretien ou de faire modifier le pignon menant ou le pignon mené. Toujours respecter les fréquences d'entretien.

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

État des courroies d'arrêt de la suspension

Vérifier si les courroies d'arrêt sont usées ou fendillées et s'assurer que les boulons et les écrous sont bien serrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous des courroies sont déformés; remplacer ces derniers au besoin. Serrer l'écrou à 9 N•m (80 lbf•po).

État de la chenille

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support. Alors que le moteur est **arrêté**, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser la motoneige ou faire tourner sa chenille si celle-ci est tordue, endommagée ou très usée.

Tension et alignement de la chenille

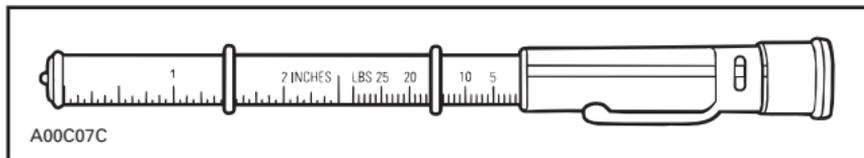
Tension

REMARQUE: Il est préférable de conduire la motoneige dans la neige durant environ 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

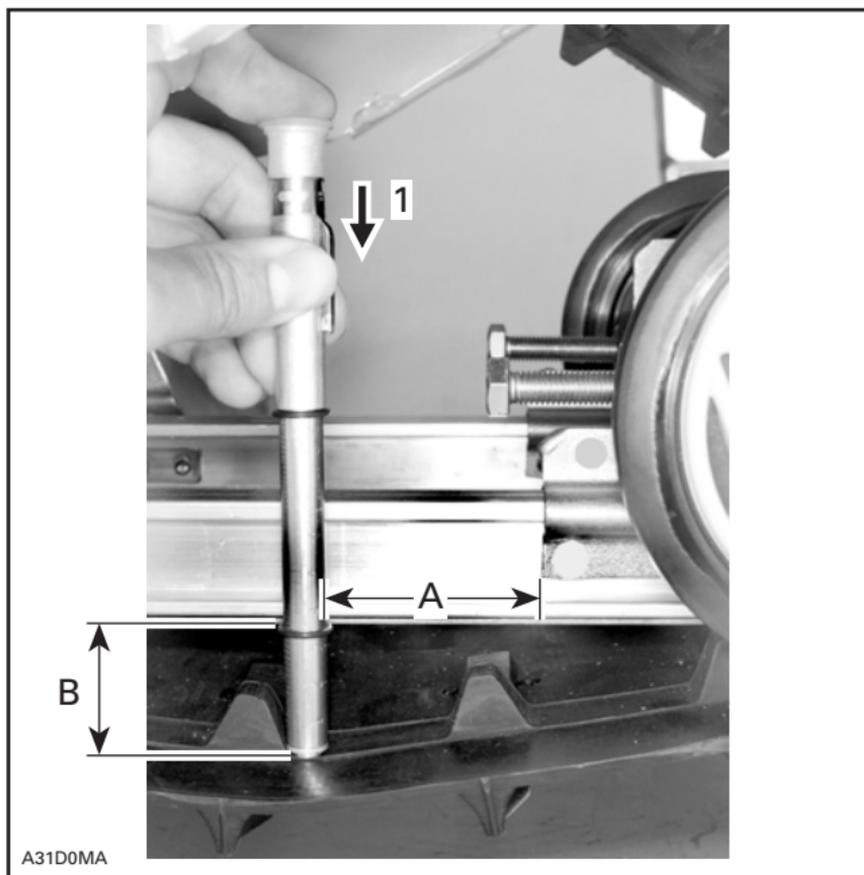
Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un **support à motoneige mécanique**.

Laisser la suspension se détendre normalement, et mesurer le jeu à 60 mm (2-3/8 po) du soutien des roues de support arrière. Le jeu devrait être conforme aux indications de la FICHE TECHNIQUE. Si le jeu est trop grand, la chenille frottera contre le châssis.

REMARQUE: Il est possible d'utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) afin de mesurer la flèche de même que la force appliquée.



VÉRIFICATEUR DE TENSION POUR COURROIES



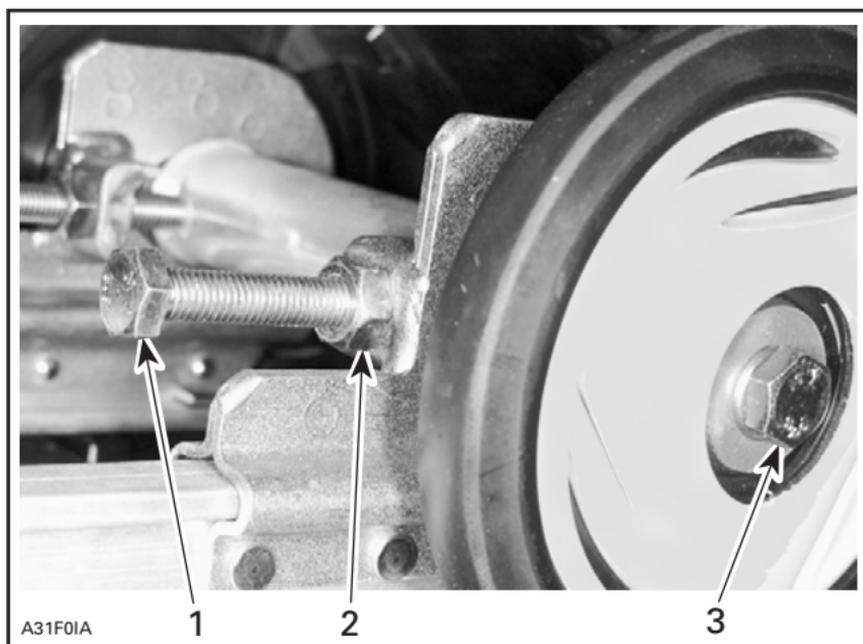
- 1. 7.3 kg (16 lb)
- A. 60 mm (2-3/8 po)
- B. 35 mm (1-3/8 po)

ATTENTION: Une tension excessive occasionnera une perte de puissance et une contrainte exagérée sur les pièces de la suspension.

Pour régler la tension:

- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- Desserrer les écrous autobloquants et tourner les vis de réglage pour effectuer le réglage.

S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



1. Vis de réglage
2. Desserrer l'écrou autobloquant
3. Desserrer la vis

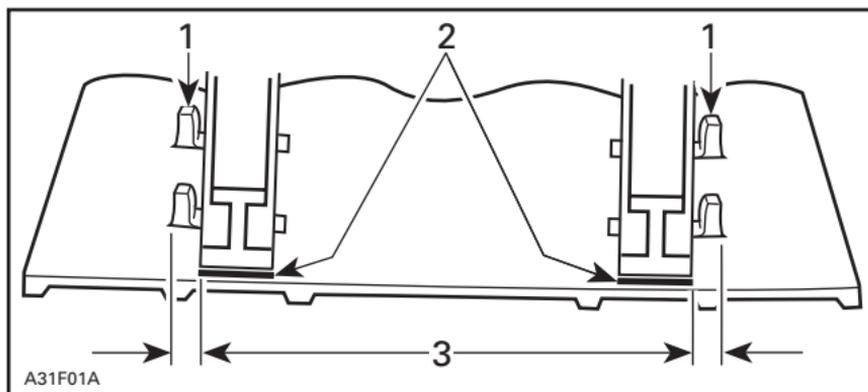
Alignement

REMARQUE: Le réglage de la tension et de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige.

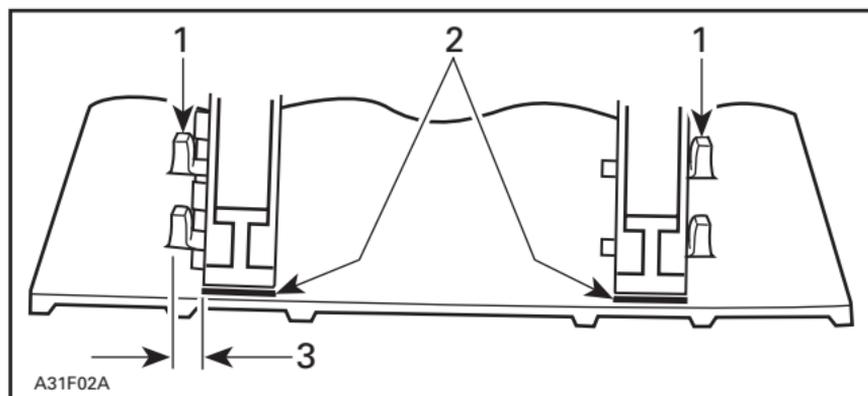
Démarrer le moteur et accélérer graduellement de façon à faire tourner lentement la chenille. Le tout doit s'effectuer en peu de temps (15 à 20 secondes). Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Pour aligner la chenille, **arrêter le moteur**, desserrer les écrous auto-bloquants et serrer la vis de réglage du côté où la glissière est plus éloignée des guides de chenille.



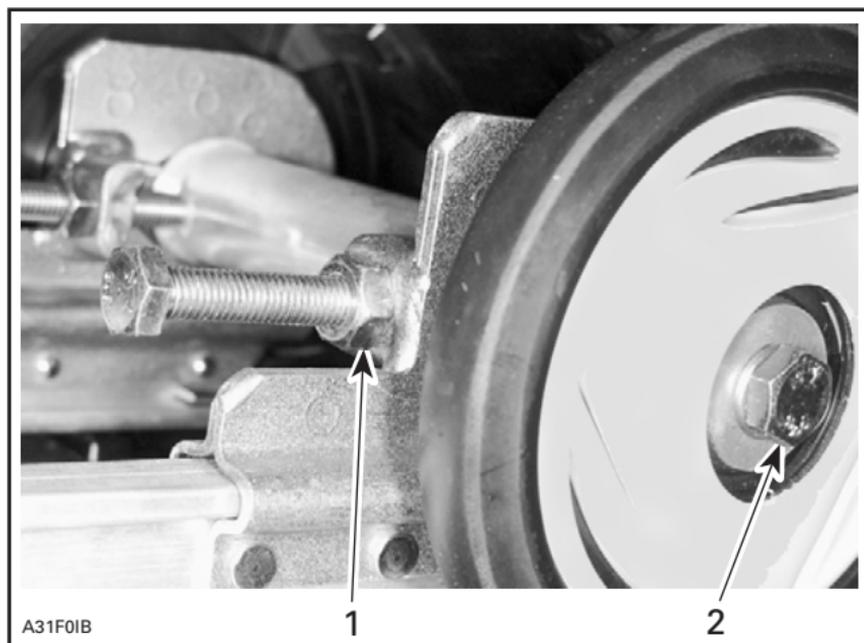
TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

Resserrer les écrous autobloquants et les vis de fixation des roues de support.

AVERTISSEMENT

Si les écrous autobloquants ou les vis de fixation ne sont pas bien serrés, les vis de réglage pourraient se desserrer, ce qui provoquerait un jeu extrême au niveau de la chenille et, dans certaines conditions, les roues de support pourraient monter sur les ergots de traction de la chenille, entraînant ainsi la chenille contre le tunnel et provoquant un blocage de la chenille.



1. *Resserrer les écrous autobloquants*
2. *Resserrer les vis de fixation*

Redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de vérifier l'alignement.

Remettre la motoneige au sol.

Direction et mécanisme de suspension avant

Vérifier visuellement si les pièces du mécanisme de direction et de la suspension avant sont bien serrées (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de coupleurs de skis, etc.). Communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO au besoin.

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses. S'ils sont usés, contacter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront à la conduite de la motoneige.

Système d'échappement

Les tuyaux d'échappement arrière du silencieux doivent être centrés par rapport aux orifices de sortie de la coque. Il ne doit y avoir ni rouille ni fuite au niveau du système d'échappement.

Le système d'échappement est conçu de façon à réduire le bruit et à améliorer la performance maximale du moteur. Si on enlève un composant du système d'échappement du moteur, ce dernier subira de graves dommages.

Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le fonctionnement du feu après avoir remplacé l'ampoule.

Phare

Si l'ampoule du phare est grillée, ouvrir le capot.

Enlever le soufflet de caoutchouc et tourner l'anneau de retenue de l'ampoule dans le sens antihoraire.



DÉPOSE DU SOUFFLET DE CAOUTCHOUC ET DE L'ANNEAU DE RETENUE DE L'AMPOULE

Enlever l'anneau de retenue de l'ampoule, enlever l'ampoule et la remplacer. Remettre correctement les pièces en place.



Feu arrière

Le feu arrière est scellé. S'il est grillé, remplacer le feu arrière (complet) par un neuf.

Pour l'enlever, dévisser les deux vis de la lentille.

Retirer le feu arrière (complet).

Débrancher le connecteur.

Installer le nouveau feu arrière (complet).

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Remisage

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois qu'il devient important de bien la remisage.

Pour préparer la motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Ne pas faire tourner le moteur pendant la période de remisage.

Préparation présaisonnière

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Faire nettoyer le carburateur avant de redémarrer le moteur.

DIAGNOSTIC DES PANNES

REMARQUE: Toute opération de diagnostic doit être effectuée par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: *Le moteur tourne mais ne démarre pas.*

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. L'interrupteur d'allumage, l'interrupteur d'arrêt du moteur ou le capuchon coupe-circuit est à la position «OFF».	Placer tous les interrupteurs en position «ON».
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur lorsqu'il est froid.	Vérifier le niveau du réservoir de carburant et lire la section concernant le démarrage afin de comprendre en quoi consiste l'étrangleur.
3. Moteur noyé (lorsque la bougie est enlevée, elle est humide).	Ne pas utiliser l'étrangleur. Enlever la bougie humide et amener le commutateur d'allumage à la position «OFF». Faire tourner le moteur manuellement. Installer une bougie propre et sèche dont les électrodes présentent un écartement approprié. Démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
4. Le carburant ne parvient pas au moteur (lorsque la bougie est enlevée, elle est sèche).	Vérifier le niveau du réservoir de carburant, ouvrir la soupape de carburant, vérifier la qualité du carburant, les conduits à impulsions ainsi que leurs raccords. Vérifier la propreté et les réglages du carburateur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
5. Bougie/allumage défectueux (aucune étincelle).	Enlever la bougie pour la rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «ON» et si le capuchon coupe-circuit est placé sur son interrupteur. Mettre la bougie à la masse au niveau du moteur, et ce, loin de l'orifice de bougie, puis démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelles, remplacer la bougie par une neuve dont les électrodes présentent un écartement approprié. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: <i>Le moteur manque d'accélération ou de puissance.</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie encrassée ou défectueuse.	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
2. Le moteur manque de carburant.	Se référer à la cause n° 4 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
3. Les réglages du carburateur.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
4. L'embrayage doit être révisé.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
5. Le moteur surchauffe.	Nettoyer les ailettes de refroidissement du moteur; si la surchauffe persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
CONSTATATION: <i>Retour de flamme au carburateur.</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie défectueuse (accumulation de calamine) ou écartement inapproprié des électrodes.	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
2. Le moteur surchauffe.	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur manque d'accélération ou de puissance».
3. Mauvais réglage de l'allumage ou bris au niveau du système d'allumage.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
CONSTATATION: <i>Ratés d'allumage au niveau du moteur.</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie usée, défectueuse, encrassée ou écartement inapproprié des électrodes.	Nettoyer la bougie, vérifier l'écartement des électrodes et le degré thermique. Remplacer si nécessaire.
2. Présence d'eau dans le carburant.	Vider le système de carburant et le remplir de nouveau carburant.
CONSTATATION: <i>La motoneige ne peut atteindre sa vitesse maximum.</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Mauvais réglage de la chenille.	Consulter la section intitulée Réparations et entretien ou un concessionnaire afin d'obtenir une tension et un alignement appropriés.
2. Moteur.	Se référer aux causes nos 1, 2 et 5 de la section intitulée «Le moteur manque d'accélération ou de puissance».

FICHE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		MINI Z
MOTEUR		
– Régime de puissance maximale	tr/mn	4000
CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT		
– Pas	mm (po)	12.7 (0.500)
– Nombre de maillons		78
BOUGIE		
– Type		NGK BPR6 ES
– Écartement	mm (po)	0.7 - 0.8 (0.028 - 0.031)
CHENILLE		
– Tension	mm (po)	35 (1-3/8) ①
– Alignement		②
LIQUIDES		
CARBURANT		
– Type		③
– Contenance du réservoir	L (gal. É.-U.)	1.8 (0.5)
HUILE (MOTEUR)		
– Type		④
– Contenance	L (oz É.-U.)	0.6 (20.3)

Vouée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, Bombardier se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

- ① Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas de 7.3 kg (16 lb) sur celle-ci.
- ② Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières.
- ③ Essence ordinaire sans plomb dont l'indice d'octane est d'au moins 86 (R + M)/2.
- ④ Huile SAE 5W-30 pour moteurs à 4 temps.

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN

Pour de plus amples renseignements, consulter la section LUBRIFICATION ET ENTRETIEN du *Manuel de réparation*.

① VÉRIFICATION APRÈS 10 HEURES D'UTILISATION

(celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO)

② CHAQUE SEMAINE

③ CHAQUE MOIS

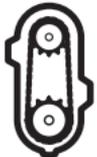
④ UNE FOIS PAR ANNÉE

⑤ REMISAGE (doit être effectué par un concessionnaire)

⑥ PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

(celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire)

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	État du câble de démarrage						✓
	Écrous de la culasse	✓			✓		
	Écrous du support de moteur	✓			✓		
	Système d'échappement	✓		✓			✓
	Lubrification du moteur					✓	
	État du système de refroidissement	✓			✓		✓
	État des anneaux d'étanchéité						✓
	Jeu des soupapes				✓		
	Niveau d'huile	Chaque utilisation					
	Changement d'huile	✓	6 mois/ 100 heures				
	Remplacement du filtre à carburant						✓
	Conduit de carburant et raccords	✓					✓
	Réglage du carburateur	✓			✓		✓
	Nettoyage du carburateur						✓
	Inspection du câble d'accélérateur	✓			✓		✓
	État des pignons menant et mené	✓		✓		✓	✓
	Lubrification de l'embrayage et de la chaîne	✓		✓		✓	✓
	Resserrage de la vis de l'embrayage	✓		✓		✓	✓

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	État du frein	✓	✓				✓
	Réglage du frein			✓			✓
	Tension de la chaîne d'entraînement	✓		✓			
	Lubrification de l'essieu moteur et du roulement			✓		✓	
	Direction et mécanisme de la suspension avant	✓		✓		✓	✓
	Usure et état des skis et des lisses	✓	✓				
	Lubrification de la suspension			✓		✓	
	État de la suspension	✓			✓		✓
	État des courroies d'arrêt de la suspension				✓		✓
	État de la chenille	✓		✓			✓
	Tension et alignement de la chenille	✓	AU BESOIN				
	Bougie*	✓		✓			✓
	Réglage de l'allumage du moteur	✓					✓
	Visée du faisceau du phare				✓		
	Faisceaux de fils, câbles et conduits	✓		✓			
	Fonctionnement du système d'éclairage (phare et feu arrière) de l'interrupteur d'arrêt du moteur et de l'interrupteur du cordon coupe-circuit	✓	✓				✓
	Chiffon dans le système d'admission d'air et d'échappement					✓	✓
	Compartiment-moteur	✓		✓			✓
	Inspection générale	✓		✓		✓	

* Avant d'installer la nouvelle bougie au moment de la préparation présaisonnnière, il est suggéré de brûler le surplus d'huile de remi-sage en démarrart le moteur alors que l'ancienne bougie est installée. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien aéré.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

S'il y a changement d'adresse ou de propriétaire, assurez-vous de remplir et poster la carte comprise à la page suivante.

Un tel avis contribue également à votre sécurité, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque la société Bombardier sera ainsi en mesure de communiquer avec vous s'il est nécessaire d'apporter une modification à votre motoneige.

AVIS À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

Lorsqu'il y a transfert de propriété, assurez-vous d'envoyer la carte *Changement de propriété*, puisque vous avez droit de profiter du reste de la période de garantie.

MOTONEIGES VOLÉES

Si votre motoneige est volée, vous devriez aviser le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO et le Service de garantie de Bombardier.

Veillez fournir vos nom, adresse et numéro de téléphone, ainsi que le numéro de série de la motoneige et la date à laquelle elle a été volée.

La société Bombardier fournira mensuellement une liste des motoneiges volées à tous ses concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO, afin d'aider les propriétaires concernés à récupérer leur motoneige.

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



® MC Marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.
© 2001 Bombardier Inc. Tous droits réservés.
Imprimé au Canada.



ski-doo[®]
2002